

# Animation et Sports

► **Emploi et formation**  
EN PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

## ÉDITO

Déjà le numéro 10 du semestriel ! Voilà cinq ans que les acteurs de l'emploi, de la formation, de l'orientation sont régulièrement informés de l'actualité du champ professionnel « jeunesse, sports et vie associative ». Cette publication renforce la visibilité d'activités qui, selon des modalités diverses, contribuent de plus en plus au développement local. Elle souligne que cette dynamique économique repose sur la volonté de reconnaître socialement des compétences exercées sur des modes très spécifiques. Ce processus est encore pleinement illustré dans ce nouveau numéro.

L'insertion professionnelle des jeunes diplômés est relativement rapide mais fragilisée par le caractère saisonnier des emplois contraignant les individus à la pluriactivité. Cette solution peut être réellement profitable aux territoires à condition que la biculturalisation (plusieurs diplômes ou diplôme pluridisciplinaire) soit encouragée et financée.

À cet égard, il ne faudrait pas que les femmes restent pénalisées en étant tenues à l'écart de formations sportives encore monopolisées par les hommes. L'exemple, développé ici, de la professionnalisation du conducteur de traîneau à chiens, « le musher », montre qu'il est possible de renforcer l'attractivité, la qualité, la sécurité d'une activité sportive, stimulant ainsi l'offre touristique d'un territoire. C'est à partir de ce type de démonstration que le semestriel joue son rôle d'accompagnement des politiques publiques régionales, plaçant l'observation au cœur de cette dynamique.



## EMPLOI

### **La qualité de l'emploi des nouveaux diplômés en PACA**

Dans le semestriel n° 9, la rapidité d'insertion des nouveaux diplômés Jeunesse et Sports avait été mise en avant. Mais s'insérer vite ne veut pas forcément dire s'insérer bien. Regarder quels types de métiers exercent les nouveaux diplômés, sur quelles formes de contrats ils sont embauchés, permet de mieux appréhender les modes de gestion de la main-d'œuvre dans les secteurs de l'animation et du sport.



PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR



DRDJIS PACA

Réalisation : **Anne-Sophie Dumortier** (mission jeunesse, sports et vie associative, ORM) - Crédits photo : MSJSVA / **Hervé Hamon**, **Christian Sageloly** - Conception : **Studio Magellan** - Illustrations : **Maxime Lazennec**

— Semestriel  
— Numéro 10  
— Décembre 2008

### L'enquête annuelle du ministère en PACA

- Depuis deux ans, le ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative organise une enquête annuelle sur l'insertion professionnelle des diplômés de niveau IV. À la DRDJS PACA, cette enquête a été étendue à toutes les personnes diplômées de niveau V entre le 1<sup>er</sup> mai 2006 et le 30 avril 2007.
- En PACA, sur la période de référence (du 1<sup>er</sup> mai 2006 au 31 avril 2007), 1 830 personnes ont obtenu un diplôme de niveau V (BAPAAT) ou niveau IV (BEATEP, BPJEPS, BEES 1) délivré par le ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative. Un questionnaire concernant leur situation d'emploi leur a été adressé par courrier en janvier 2008 ; 688 personnes l'ont retourné renseigné, soit un taux global de réponse de 38 %. Ce taux, en deçà de la moyenne nationale de 50 %, s'explique en partie par le fait que ces diplômés sont très mobiles. PACA est une région d'accueil pour plusieurs formations de sports de nature. Par ailleurs, des sessions nationales d'examen telles que celles du taekwondo, du squash, du pentathlon, du karaté, etc. sont uniquement organisées dans la région.

### ► L'emploi obtenu est souvent en lien direct avec le diplôme, surtout dans l'animation

Tableau 1 – Lien entre le diplôme et le travail obtenu (selon les personnes interrogées)

Personnes en emploi (%)		En relation directe avec le diplôme	En lien avec les compétences acquises à travers le diplôme	Autre	Total
BAPAAT	Hommes	62	19	19	100
	Femmes	<b>50</b>	23	<b>27</b>	100
BEATEP	Hommes	<b>85</b>	0	15	100
	Femmes	<b>86</b>	14	0	100
BEES	Hommes	55	12	<b>33</b>	100
	Femmes	68	12	20	100
BPJEPS	Hommes	78	9	13	100
	Femmes	79	14	7	100
<b>Total personnes en emploi</b>		<b>65</b>	<b>13</b>	<b>22</b>	<b>100</b>

Source : Service examen de la DRDJS PACA – Traitement ORM.



Près de 8 diplômés sur 10 ont un emploi sept mois après l'obtention du diplôme (pour plus de détails, cf. *le semestriel* n° 9 d'août 2008). Plus des trois quarts d'entre eux déclarent avoir un travail directement lié à leur diplôme (65 %) ou en lien avec les compétences acquises grâce au diplôme (13 %). Néanmoins, ces résultats diffèrent sensiblement selon le secteur d'insertion. Les personnes titulaires d'un BPJEPS Jeunesse ou d'un BEATEP ont plus souvent un emploi dans l'animation socioculturelle (en moyenne 80 %). Les diplômés sportifs ne sont que 63 % à travailler dans l'encadrement sportif. Ces pourcentages sont légèrement inférieurs aux résultats nationaux qui sont respectivement de 82 % (animation) et 68 % (sport). Ils sont à nuancer en fonction des disciplines et de la période d'investigation. Par exemple, les encadrants sportifs d'activités estivales seront plus nombreux à être au chômage ou à exercer une activité hors secteur initial en hiver. Inversement, en été, de nombreux moniteurs de ski ou guides de haute montagne exercent une autre activité pour avoir des revenus toute l'année. Ceci est particulièrement marquant pour les professionnels des sports de montagne.

Les titulaires du BAPAAT s'insèrent plutôt bien (73 % exercent une activité sept mois après la formation), mais ils sont plus souvent amenés à changer de secteur d'activité que les autres personnes interrogées. Les personnes n'ayant pas trouvé d'emploi dans l'animation ou le sport se sont généralement tournées vers l'hôtellerie-restauration, la vente, le tourisme ou l'administration.

Parmi les individus qui exercent une activité professionnelle hors animation et sport, on trouve ceux qui ont suivi une de ces formations dans le cadre de leurs activités extra-professionnelles. Ils peuvent alors exercer un métier d'enseignant, de kinésithérapeute, d'agent de sécurité... tout en étant encadrant sportif ou animateur bénévole. Les travailleurs indépendants cumulent souvent les activités d'animation avec d'autres activités pour compléter leurs revenus. Le diplôme leur permet alors d'élargir la palette d'offres de service proposée au public.

► **Des situations d'emploi disparates selon la nature et le niveau du diplôme**

**Tableau 2 – Nature du contrat des répondants par diplôme obtenu (%)**

	CDI	CDD	CAE, CAV	Travailleurs indépendants	Saisonniers, intérimaires	Total
BAPAAT	38	35	14	5	8	100
BEATEP	78	13	3	0	6	100
BEES	53	20	4	19	4	100
BPJEPS	44	24	5	25	2	100
<b>Total</b>	<b>50</b>	<b>22</b>	<b>6</b>	<b>18</b>	<b>4</b>	<b>100</b>

Source : Service examen de la DRDJS PACA – Traitement ORM.

Un diplômé sur deux a été embauché en CDI dans les 7 mois qui suivent la certification. Cette moyenne peut masquer des disparités d'emploi importantes selon le niveau ou la nature du diplôme. Les diplômés BEATEP s'insèrent facilement avec le diplôme en poche qui leur permet, notamment, de passer le concours de la fonction publique territoriale. Les diplômés du BAPAAT (dont la moyenne d'âge en formation est de 21 ans) passent plus souvent par des contrats aidés, des emplois saisonniers et des CDD pour accéder au marché du travail. Ils sont de ce fait moins nombreux à obtenir un emploi stable à la sortie de la formation que les autres diplômés qui ont cinq à six ans de plus.



**Tableau 3 – Nature du contrat des répondants par sexe (%)**

	CDI	CDD	CAE, CAV	Travailleurs indépendants	Saisonniers, intérimaires	Total
Hommes	49	19	4	24	4	100
Femmes	51	27	8	9	5	100
<b>Total</b>	<b>50</b>	<b>23</b>	<b>5</b>	<b>18</b>	<b>4</b>	<b>100</b>

Source : Service examen de la DRDJS PACA – Traitement ORM.

L'enquête confirme que les femmes accèdent davantage au marché de l'emploi par le biais des contrats à durée déterminée (27 % contre 19 % pour les hommes), des contrats aidés ou des contrats précaires. Elles sont deux fois moins nombreuses à travailler à leur compte (de par leur faible accès aux métiers du sport).

► **Des périodes courtes de chômage ?**

13 % des répondants se déclarent en situation de chômage. Toutefois, 80 % d'entre eux ont eu une activité professionnelle au cours de la période étudiée, et 46 % ont même travaillé plus de 6 mois.

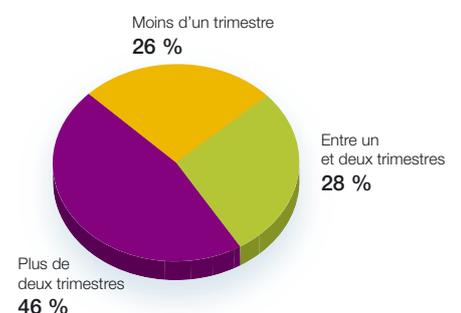
Quel que soit le secteur, les diplômés de Jeunesse et Sports ne restent pas longtemps au chômage mais y font souvent un passage. Dans le secteur de l'animation socioculturelle, les plus jeunes accèdent principalement aux emplois d'animateurs généralistes de loisirs pour lesquels les activités se concentrent durant les périodes de congés scolaires. Travailler tout au long de l'année est, dans ce cadre, très difficile.

Pour les disciplines sportives saisonnières, passer d'un contrat à l'autre est coutumier. Il peut alors être difficile de vivre de son métier, certains jeunes se trouvant parfois dans une situation proche de la précarité. La multicom pétence est alors l'une des solutions privilégiées pour rester en activité tout au long de l'année.

► **La pluriactivité pour « linéariser » les trajectoires professionnelles des travailleurs saisonniers**

Pour sécuriser leur parcours ou rallonger leurs périodes de travail, des professionnels privilégient la pluriactivité : par exemple, de plus en plus de moniteurs de ski exercent une autre activité sportive en été (VTT, canyoning, canoë-kayak...), voire un métier dans un autre secteur (bâtiment, transport, agriculture...). Dans les territoires alpins, la

**Graphique 1 – Demandeurs d'emploi ayant travaillé durant la période étudiée**



Source : Service examen de la DRDJS PACA – Traitement ORM.



pluriactivité devient monnaie courante. Le métier de berger se cumule couramment avec ceux de tondeur, d'accompagnateur en moyenne montagne, de pisteur, de travailleur de bois et de forêts, etc. Beaucoup de cordistes et de travailleurs acrobatiques du BTP viennent du milieu des sports de montagne (moniteurs d'escalade, guides de haute montagne). Les exemples de pluriactifs sont donc multiples mais la question se pose de la reconnaissance sociale de cette situation en formalisant et en finançant les systèmes de biquilification ou de multiqualification.

La problématique du lien entre emploi saisonnier et précarité est différente selon les pôles socio-économiques. Dans les zones d'emploi de montagne, il est intéressant d'acquérir une double compétence afin de construire un parcours professionnel facilitant la stabilisation sur le territoire. Dans ces conditions, le territoire pourra s'appuyer sur la complémentarité de ces compétences pour organiser son développement. La mobilité professionnelle est ainsi facilitée.

Afin de répondre à la spécificité de leur marché du travail, certains territoires ont encouragé le système éducatif local à créer des filières biquilifiantes. Le pays du Grand Briançonnais illustre cette évolution par l'existence d'une filière originale de formation pluriactives « bois et métiers de montagne » au lycée d'Embrun.

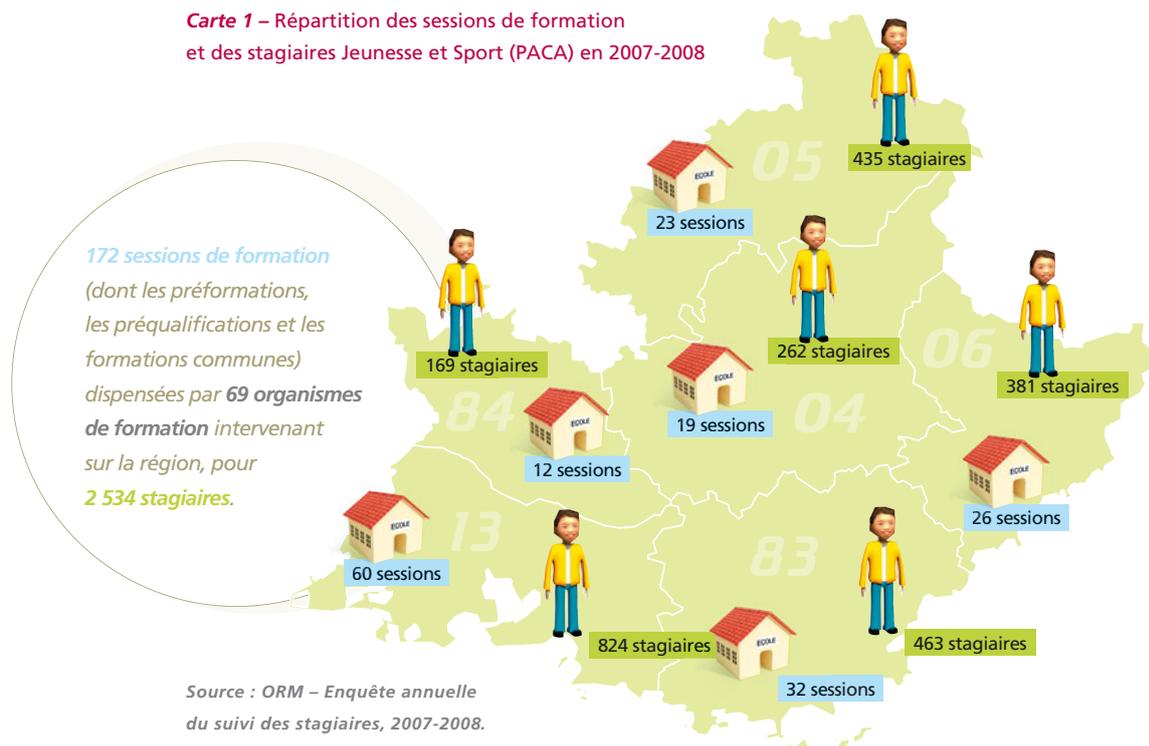
Néanmoins, ces filières spécifiques sont encore rares en PACA. Elles peuvent pourtant être une des solutions pour limiter la précarité d'emploi de nombreux saisonniers.

Parallèlement, il semblerait que la durée d'obtention du financement d'une seconde formation soit plus longue que pour la première. Le suivi des formés en Jeunesse et Sports a mis en évidence qu'une part non négligeable des stagiaires déjà diplômés n'obtenaient pas de financement pour leur seconde formation, notamment parce que les délais de carence exigés entre deux formations peuvent aller de six mois à six ans. Parmi les raisons évoquées par les personnes interrogées figure le refus de financement d'une autre formation (faisant souvent suite à une première action financée dans le cadre du PRDF).

## FORMATION

### Le suivi de la cohorte des formés Jeunesse et Sports 2007-2008

Carte 1 – Répartition des sessions de formation et des stagiaires Jeunesse et Sport (PACA) en 2007-2008



Source : ORM – Enquête annuelle du suivi des stagiaires, 2007-2008.



► **Des effectifs qui s'accroissent dans le secteur sportif, mais la part des femmes régresse**

On observe une hausse de près de 20 % des effectifs en formation Jeunesse et Sports en région PACA, par rapport à l'année dernière. Cette hausse tient à l'accroissement du nombre de stagiaires dans les BPJEPS sportifs, mais c'est aussi l'effet de l'amélioration de la collecte des données.

**Tableau 4 – Effectifs des stagiaires inscrits dans des formations habilitées par la DRDJS PACA, en 2007-2008**

	Effectifs de l'animation socioculturelle	Effectifs de l'animation sportive	Effectifs 2007-2008	Effectifs 2006-2007	% de femmes
BAPAAT	178	56	234	<b>228</b>	55 %
BEES 1	-	820	820	<b>794</b>	19 %
BPJEPS	528	759	1 287	<b>810</b>	57 %
DEFA	77	-	77	<b>188</b>	49 %
BEES 2	-	6	6	<b>10</b>	*
DEJEPS	14	-	14	-	*
Préqualifications, préformations	-	82	82	<b>94</b>	20 %
Qualifications complémentaires	-	14	14	<b>0</b>	*
<b>Total</b>	<b>797</b>	<b>1 737</b>	<b>2 534</b>	<b>2 124</b>	<b>43 %</b>

Source : ORM – Enquête annuelle du suivi des stagiaires.

\* Effectifs trop petits.

La place des femmes dans les formations sportives régresse sensiblement (- 7 points) du fait du développement des sports de nature et des sports mécaniques, peu féminisés. On compte en effet 17 % de femmes en formation « ski alpin », 6 % en parachutisme et 4 % en parapente (mais 85 % en sports équestres !). De même, les sports automobiles et le motonautisme enregistrent moins de 10 % de jeunes femmes parmi leurs effectifs en formation.

► **Une répartition géographique des formations très diversifiée**

Les départements alpins ont concentré leurs efforts sur les formations en sports de montagne caractéristiques d'un réel dynamisme local. Les apprentissages en sports d'hiver (ski alpin) et sports d'été (canoë-kayak, parapente, parachutisme ascensionnel) se développent, leur complémentarité permettant aux professionnels de s'assurer des revenus durant les différentes saisons touristiques. Mais peut-être est-ce un peu au détriment des activités socioculturelles. Par exemple, quelle est la place des activités culturelles et socioculturelles dans les Hautes-Alpes ?

Le schéma départemental des enseignements artistiques des Hautes-Alpes encourage l'accès du plus grand nombre de citoyens à un enseignement culturel diversifié, de qualité et de proximité. Parmi les cadres d'emploi les plus courants pour les enseignants spécialisés on trouve les animateurs-techniciens.

Les formations du secteur de l'animation socioculturelle, qui ne représentent qu'un tiers des sessions, sont concentrées sur les territoires très urbanisés, principalement Marseille, Nice et Toulon.

Dans le Vaucluse, les formations Jeunesse et Sports se raréfient (12 sessions de formation pour 15 en 2005-2006 et pas de formation DEJEPS). Pourtant la demande sociale semble supérieure au nombre de places réservées dans le cadre du Plan régional de formation. Ainsi, les organismes de formation n'ouvrent pas de session ou alors ces dernières sont fondues dans des projets plus diversifiés.

Par exemple, Profession Sport 84 forme les jeunes du programme « Sport dans la cité » à Avignon. Ce dispositif est financé par le Fonds social européen, le contrat de ville, le conseil régional PACA, le Grand Avignon, l'État, la CAF de Vaucluse, le Fasild, le Conseil général du Vaucluse.

Certains programmes d'aide à la formation et à l'insertion professionnelle des jeunes (comme le programme « parcours animation sport » dans le département du Var) seront examinés dans les prochains semestriels.

**Diplômes de la Jeunesse et des Sports**

- **BAPAAT**  
(brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technique)  
> niveau V
- **BEES 1**  
(brevet d'État d'éducateur sportif 1<sup>er</sup> degré)  
> niveau IV
- **BPJEPS**  
(brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport)  
> niveau IV
- **DEFA**  
(diplôme d'État relatif aux fonctions d'animation)  
> niveau III
- **DEJEPS**  
(diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport)  
> niveau III
- **BEES 2**  
(brevet d'État d'éducateur sportif 2<sup>e</sup> degré)  
> niveau II

## ZOOM SUR LA CRÉATION D'UN DIPLÔME

### Les deux fédérations

À l'heure actuelle, il existe en France deux fédérations de traîneau à chiens qui se répartissent un peu plus de 3 000 membres : la Fédération française des sports de traîneau, de ski-pulka et de cross canin (FFST) et la Fédération française de pulka et traîneau à chiens (FFPTC). Seule la FFST a la délégation de service public accordée par le ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative (MSJSVA).

La FFPTC a été reconnue par le ministère des Sports en 1985 et la FFST en 1996.

Cette formation a permis de délivrer 111 diplômes depuis 1999.

On compte environ 90 structures en France (une dizaine en PACA) qui encadrent 120 000 journées par saison.

### Quand la création d'un diplôme favorise une meilleure organisation du métier : l'exemple des conducteurs de traîneau à chiens (les mushers professionnels)

Interview d'un professionnel diplômé – Collaboration technique de Christian et Annie SAGELOLY

Les sports de traîneau à chiens et assimilés ont connu un succès populaire dès leur introduction en France en 1978, de par une large couverture médiatique des aventuriers comme Paul-Émile VICTOR, Jean-Louis ÉTIENNE, Nicolas VANIER (cf. son film « Le dernier trappeur »). Les prestations d'initiation, d'encadrement, d'organisation de raids se sont multipliées bien que le nombre de licenciés soit resté limité.

Pour répondre à cette demande sociale, de nombreux professionnels se sont installés, certains n'ayant ni l'expérience ni les compétences suffisantes pour encadrer la pratique de ce sport. C'est pourquoi la Fédération française des sports de traîneau, de ski-pulka et de cross canin a créé un diplôme fédéral d'éducateur sportif des sports de traîneau.

Aujourd'hui, les activités en rapport avec les chiens de traîneau sont aussi pratiquées en été, avec la cani-rando, le VTT joering, le roller et la visite des chenils.

Parallèlement, l'apparition du label « pôle ou station nordique » incite de plus en plus de sites de ski de fond à créer des espaces combinant les pratiques du traîneau à chiens, de la raquette, du ski de fond et de la randonnée nordique. Dans les Alpes du Sud, outre Meyronnes, plusieurs sites sont concernés en Ubaye, notamment Sainte-Anne, Larche et Saint-Paul sur Ubaye.

L'arrêté du 27 décembre 2007 portant création de la mention « attelages canins » du DEJEPS (diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport), spécialisé « perfectionnement sportif » a stoppé le régime dérogatoire accordé au diplôme fédéral de la FFST.

Le **DEJEPS** (diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport) **perfectionnement sportif « attelages canins »**, arrêté du 27 décembre 2007. Cette mention atteste de la capacité de la personne à concevoir, à coordonner et à conduire un programme et des séances de perfectionnement sportif. Elle pourra également conduire des actions de formation en direction de futurs cadres de l'activité.

#### Les conditions d'accès à la formation :

- être titulaire du PSC1 (Prévention et secours civiques de niveau 1 qui remplace l'AFPS, attestation aux premiers secours, depuis le 1<sup>er</sup> août 2007) ;
- être titulaire d'une attestation de réussite à un test technique organisé par la Fédération française de pulka et chiens de traîneau validant les capacités à conduire un attelage de cinq chiens minimum sur un parcours varié, maîtriser l'orientation à l'occasion d'un déplacement mono-chien et présenter sa motivation et son projet.

En sont dispensés les titulaires du monitorat deuxième degré de la fédération délégataire et ceux du test technique du Brevet fédéral d'éducateur sportif des sports de traîneau et de ski-pulka scandinave premier degré.

Les compétiteurs de l'équipe de France, les moniteurs fédéraux premier degré et les initiateurs accompagnateurs fédéraux sont dispensés de la conduite d'attelage du test technique.

#### Les équivalences :

Les titulaires du Brevet fédéral d'éducateur des sports de traîneau et de ski-pulka scandinave premier degré délivré jusqu'au 28 août 2007 inclus obtiennent de droit l'unité capitalisation (UC 4) « être capable d'encadrer un attelage canin en toute sécurité » du DEJEPS mention « attelages canins ».

### Une politique publique en faveur des activités nordiques

Ski de fond, raquettes, chiens de traîneau... apparaissent comme des activités créatrices d'emplois et bénéficient à ce titre du soutien de la Région Provence – Alpes – Côte d'Azur à travers le « Programme régional d'aménagement durable et solidaire ». Il s'agit par là d'accompagner le développement des hautes vallées nordiques du massif alpin en contribuant à l'aménagement, l'entretien et la création de pistes de ski, à la réfection ou la création de structures d'accueil (jusqu'à 50 000 € par site et par an) ainsi qu'à l'achat de matériel de damage (jusqu'à 15 000 €).

### Entretien avec Samuel FOREST, 37 ans, musher professionnel

#### En quelques mots, pouvez-vous décrire les grandes spécificités du métier de musher ?

En premier lieu, nous travaillons avec des chiens. Ce sont des êtres vivants dignes de respect et non des machines à faire du profit. Être musher professionnel implique de vivre, toute l'année, avec un certain nombre de chiens et de leur assurer des conditions de vie acceptables. Cela constitue un engagement sur le long terme avec de multiples contraintes. Cela nécessite donc une bonne connaissance du monde canin et une disponibilité à toute épreuve.

Par ailleurs, nous travaillons dans un environnement naturel, soumis aux aléas climatiques (avalanches, orages...). Été comme hiver, évoluer dans la montagne avec des clients exige une bonne connaissance du terrain.

Enfin, nous travaillons sur des domaines publics, ce qui signifie qu'au cours de nos prestations, nous sommes amenés à côtoyer des piétons (avec ou sans chiens), des skieurs, des VTTistes, etc. La maîtrise de la conduite d'attelage ne suffit pas à garantir la sécurité de tous. Seule une expérience solide acquise aux côtés d'un musher diplômé permet d'acquérir les bons réflexes (rester maître de l'animal même dans un environnement hostile).



© Christian SAGELOY

#### Quel est l'intérêt du diplôme vis-à-vis des risques encourus par les usagers ?

Il existe un danger réel à laisser se croiser sur les pistes deux attelages qui ne se connaissent pas. Lors des balades, nous transportons des familles dans nos traîneaux. Les risques de dommages corporels et de morsures sont réels si une bagarre se déclenche ou si l'un des mushers perd le contrôle de son traîneau. Lorsque nous apprenons à des novices à conduire un attelage, il est impératif d'éviter les rencontres d'attelages inconnus et d'être expérimenté pour pouvoir faire face aux imprévus.

Un traîneau est un véhicule. Un attelage de huit chiens peut tracter jusqu'à 200 kg à une vitesse de 30 km/h. Un traîneau mesure environ 80 cm de large, le chien de tête se trouve à 11 mètres et demi du conducteur. Séparer les chiens lors d'une bagarre implique de lâcher son traîneau et de laisser les passagers au centre d'un ring de 23 mètres de diamètre. Au même titre qu'une voiture, la conduite d'un attelage ne s'improvise pas !! Ce n'est donc pas tant pour des soucis de concurrence, mais surtout pour des raisons de sécurité, qu'il est important que les mushers non diplômés soient rapidement soumis à un minimum d'exigences légales et au respect de l'éthique de notre profession.

*« Au même titre qu'une voiture, la conduite d'un attelage canin ne s'improvise pas ! »*

Certaines personnes contournent la réglementation en affirmant ne faire que du « trans-



© Christian SAGELOU

« La mise en place du DEJEPS attelages canins est une reconnaissance de notre profession. »

Joyeuses fêtes  
 et bonne année  
 2009

Ce document est téléchargeable  
 sur les sites de l'ORM et de la DRDJS :  
[www.orm-paca.org](http://www.orm-paca.org) et  
[www.mjspaca.jeunesse-sports.gouv.fr](http://www.mjspaca.jeunesse-sports.gouv.fr)

port de personnes » en traîneau à chiens. Sous prétexte qu'il ne s'agit pas de former leurs clients à une pratique physique ou sportive, elles proposent des prestations de balades, randonnées ou baptêmes à titre lucratif. Or ces personnes n'ont suivi aucune formation, ne sont titulaires d'aucun diplôme fédéral reconnu pour cette pratique et n'ont donc, pour la plupart, aucune connaissance de la montagne et de l'encadrement pédagogique, et elles satisfont rarement aux exigences des services vétérinaires (chenil, transport, soins).

### À votre avis, quelles solutions peut-on envisager pour mieux encadrer le métier de musher ?

En premier lieu, il faudrait étendre la réglementation à l'ensemble des activités de « transport » en traîneau à chiens. Le DEJEPS est déjà un premier pas car il porte la mention « attelages canins », mais son champ d'action est limité à la pratique sportive. Il faudrait que le législateur se soucie aussi de la protection des passagers des traîneaux. À l'heure actuelle, l'entrée en formation prévoit la réussite d'un test technique. Pourquoi ne pas imposer l'obtention de ces tests aux professionnels qui disent ne proposer que des services de transport mais qui ont déjà des chiens et se prétendent mushers ? Il est dommage que ces personnes échappent encore à toute réglementation, au risque de jeter le discrédit sur toute la profession.

Les offices de tourisme, les mairies et les préfetures, qui prônent la sécurité, ne pourraient qu'être satisfaits d'avoir le droit d'exiger des prestataires locaux une carte professionnelle, gage de compétence. En l'absence d'une telle obligation, des personnes sans qualification investissent ce champ professionnel.

### Qu'attendez-vous de la création du DEJEPS ?

Qu'il garantisse au public de s'adresser à des personnes compétentes. Les autorités locales, les organismes touristiques et les assurances pourraient enfin refuser le droit d'exercer aux personnes n'ayant pas satisfait aux exigences légales de conduite d'attelage canin à titre professionnel.

La mise en place du DEJEPS est donc une reconnaissance de notre profession et je pense que la majorité des mushers professionnels sont contents. Ce diplôme, de par ses exigences, devrait être un gage de compétence et de professionnalisme, dont le grand public devrait bénéficier mais aussi les chiens qui sont au centre de notre activité.



### Pour en savoir plus

- DUMORTIER Anne-Sophie, « Une insertion plus rapide pour les diplômés de l'animation », *Animation et Sports*, semestriels n° 8 et n° 9, ORM-DRDJS PACA, août 2008.
- INTHAVONG Somoudom & Alii, « Tourisme de montagne, les compétences au service des modes de développement », *Mémo n° 33*, ORM, mai 2007.
- VIAL Dominique, « Les enjeux de qualification en région PACA », *Mémo n° 25*, ORM, septembre 2005.
- Site du syndicat national professionnel des conducteurs de chiens attelés : <http://chiensdetraîneaux.org>  
 Sites des deux fédérations de traîneau à chiens :  
[www.ffstraineau.com](http://www.ffstraineau.com) et [www.chiens-de-traîneau.com](http://www.chiens-de-traîneau.com)